

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du conseil municipal du 06 septembre 2016

Convocation du 29/08/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 09/09/2016.

L'an deux mil seize, le six septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Yvonne FREMONT, Christophe GAINON, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Jean-Baptiste ROTTIER, Thierry MARCHAU.

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Loic LAFOURCADE

**Bon pour pouvoir** :

DCM 2016-47

Animation danse pour les TAP

Le Maire présente le devis de Mme Alexandra FRADET concernant l'animation danse pour les TAP qui s'élève pour l'année scolaire 2016-2017 à 1 247.08 € payable mensuellement.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents l'animation danse effectuée par Mme Alexandra FRADET au profit des enfants qui participent aux TAP pour un montant de 1 247.08 € payable mensuellement durant l'année scolaire 2016-2017.

CHARGE Monsieur le Maire de signer et d'effectuer au nom de la commune la mise en place de l'animation.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 09/09/2016  
Et de la publication, le 09/09/2016

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 09/09//2016

Le Maire,  
F. STEPHAN

